



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 253-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253-3 RELATIF À LA GARDE DES CHIENS

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ont adopté le projet de règlement 253-4 modifiant le règlement 253-3 relatif à la garde des chiens, lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 19 avril 2022 à 19 h, à la Salle de la FADOQ située au 234B rue des Loisirs.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dq@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 20^e jour du mois d'avril 2022.

Clément Costanza

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 20^e jour du mois d'avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois d'avril 2022.

Clément Costanza
Directeur général et secrétaire-trésorier